

ASA DES CLOTS DE GUEYNIERS
MAIRIE
04850 JAUSIERS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre à 19h, l'Assemblée des Propriétaires régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane COLLOMB, Président. M. Jean-Denis DUMOT est nommé secrétaire de séance.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Président les informe que le quorum n'a pas été atteint lors de la première réunion programmée à 19h et que l'Assemblée peut toutefois valablement délibérer à compter de 19h30, heure de la seconde assemblée.

Nombre de voix présentes ou représentées : 226

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur venue et excuse Gilbert GUIB pour son absence.

Monsieur le Président, propose de faire deux bilans un pur l'année 2022 et un autre pour l'année 2023, tout en sachant que la remise en route du canal du Moulin se chevauche sur les deux années.

2022

Suite à l'arrêt du Moulin d'Abriès il a été procédé à la remise ne eau du canal du Moulin par l'intermédiaire de l'ancienne emprise du canal, pour s'affranchir du passage par le Moulin. Cette réinstallation a nécessité une visite des infrastructures, effectuée par des membres du syndicat, lorsque la hauteur était suffisante et par un robot pour les espaces plus restreints.

Du mois de Mai au mois de Juin 2023, environ 700 mètres de tuyaux ont été installés ainsi que des regards intermédiaires pour inspecter cette canalisation.

La DDT avertie de cette opération de travaux n'a pas répondu. Le Président a demandé à Monsieur le Préfet quelle démarche il devait faire pour obtenir l'accord de la DDT. Monsieur le Préfet a indiqué que s'il n'y avait pas d'observation, les services de l'Etat acceptent tacitement cette nouvelle installation.

La Police de l'Environnement fait des contrôles réguliers pour vérifier les prélèvements et les débits sur chaque prise d'eau.

Le débit du canal du Moulin varie en fonction de l'eau d'écoulement du torrent d'Abriès, avec des variations tout au long de la journée.

Jean-Denis DUMOT rappelle que les canaux ne sont pas des récepteur de déchets et demande à tous les adhérents d'entretenir leur portion de canal afin que l'écoulement de l'eau soit fluide.

Pour rappel le réseau fonctionne du 1^{er} Mai au 30 Septembre, selon les modalités mises en place par la Préfecture sur tout le territoire communal, en matière d'irrigation.

Côté canal des Mats, la gestion du débit d'eau avec la municipalité a été chaotique en 2022. Depuis nous avons trouvé un bon rythme de croisière.

Toujours de ce côté de l'ASA, une personne nous a agressée car elle utilisée la totalité de l'eau présente le canal, nous lui avons demandé de partager cette eau. Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie. C'est avec tristesse que nous avons dû faire cette démarche, car nous sommes des bénévoles avec la volonté de satisfaire tout le monde. Le partage de l'eau est essentiel pour tout un chacun.

2023

La remise en eau du canal du Moulin s'est déroulée sans encombre avec un fonctionnement idéal tout au long de la campagne.

Côté canal des Mats, comme je l'ai formulé il y a quelques instants la gestion de l'eau s'est déroulée au mieux avec la municipalité, tant pour l'alimentation de nos canaux que celle du plan d'eau. Il faut signaler qu'en 2023 il n'y a pas eu la même tension liée à la sécheresse

Les arrêtés préfectoraux liés à la sécheresse entraînent une baisse des débits, notamment lorsque le bassin versant de l'Ubaye est en vigilance.

Nous vous rappelons que lorsqu'il y a des travaux, nous fermons l'alimentation des canaux. La remise en eau intervient au plus tard en fin de journée.

L'hivernage du canal du Moulin et notamment le passage sous la digue est fermé pour qu'aucun animal vienne s'installer. Il est impératif de respecter cette installation pour la rendre pérenne.

Cette année nous devons entreprendre les travaux sur une buse au quartier des Payans et refaire le regard situé route du Moulin, face à la propriété de Monsieur ROMAIN.

Nous devons tous faire preuve de civisme. En effet si vous constatez une anomalie ou problème sur le réseau, vous pouvez le signaler au membres du Conseil Syndical ou au secrétariat de la Mairie qui nous transmet l'information. L'intervention se fait le plus rapidement possible en fonction de la disponibilité des membres du Conseil Syndical.

Je tiens à remercier Agnès SICARD mise à disposition par la Mairie de Jausiers pour tout le suivi administratif et le lien entre le Conseil Syndical et la FDSIC04. Jean-Denis passe régulièrement en Mairie pour valider tous ces documents essentiels à la vie de l'ASA.

Avez-vous des questions ? Etant donné qu'il n'y a pas de question, je mets au vote le bilan moral 2022 et le bilan moral 2023.

Le bilan moral de l'association présenté par le Président au titre de l'année 2022 est approuvé :

Contre : Abstention : Pour : 226

Le bilan moral de l'association présenté par le Président au titre de l'année 2023 est approuvé :

Contre : Abstention : Pour : 226

1°/ Rapport d'activité et situation financière de l'ASA 2022

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chap/art	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractères générales	5 063,30 €
611	Contrats de prestations services (gestion administrative)	0 €
615232	Entretien voies et réseaux (canal)	0 €
6161	Assurance	313,30 €
622	Rémunérations intermédiaires, corvées	4 160,00 €
626	Frais postaux et frais télécommunication	0 €
6281	Concours divers cotisations (FDSIC04)	110,00 €
637	Autres impôts, taxes, agence de l'eau	480,00 €
67	Charges exceptionnelles	2,76 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2,76 €
	TOTAL	5 066,06 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chap/art	Libellé	Réalisé
70	Produits services, domaine et ventes div	6 930,34 €
70685	Redevances syndicales (ASP)	6 930,34 €
	TOTAL	6 930,34 €
	Report années précédentes	14 106,91 €
	TOTAL GENERAL	21 037,25 €

Délibération : Le rapport d'activité et la situation financière de l'association présenté par le Président au titre de l'année 2022 est approuvé :

Contre :

Abstention :

Pour : 226

2°/ Rapport d'activité et situation financière de l'ASA 2023

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chap/art	Libellé	CA 2023
011	Charges à caractères générales	13 073,29 €
60632	Fourniture de petit équipement	78,94 €
611	contrats de prestations services (gestion administrative 2022 et 2023)	1 948,09 €
615232	Entretien voies et réseaux (canal)	2 443,33 €
6161	Multirisques (assurance)	349,32 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires (corvées)	7 392,00 €
626	Frais postaux	271,61 €
6281	concours divers cotisations (cotisation FDSIC04)	110,00 €
637	Autres impôts, taxes (autre organismes) (agence de l'eau)	480,00 €
67	Charges exceptionnelles	204,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	204,00 €
	TOTAL	13 277,29 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chap/art	Libellé	CA 2023
70	Produits services, domaine et ventes div (redevances syndicales)	203,65 €
70685	Redevances syndicales (ASP)	203,65 €
	Report années précédentes	15 971,19 €
	TOTAL	16 174,84 €

Le rôle 2023 a été émis en janvier 2024 pour un montant de 6896,06 €.

Délibération : Le rapport d'activité et la situation financière de l'association présenté par le Président au titre de l'année 2023 est approuvé :

Contre :

Abstention :

Pour : 226

3°/ Election des membres du syndicat

Avant de procéder aux élections pour le renouvellement du Conseil Syndical, je tiens à vous informer que nous devons repenser à la modification des statuts et du règlement intérieur de l'ASA. Suite à une rencontre avec un avocat des Hautes-Alpes en charge de l'accompagnement d'une ASA de Guillestre. En effet nos documents ne sont plus en accords avec les textes en vigueur.

Monsieur Fortuné COLLOMB n'est plus propriétaire, donc plus adhérent de l'ASA et de ce fait il ne peut plus se présenter aux élections des membres du Conseil Syndical.

C'est avec émotion que je tiens à remercier Monsieur Fortuné COLLOMB, mon papa, pour son investissement sans borne au sein de l'ASA.

Christian PELLOUX indique que cette retraite de l'ASA sera entrecoupée de demandes de conseils.

Sébastien BAGNIS indique que Fortuné sera toujours un référent hors norme.

Le Président propose la candidature de Monsieur Michaël LIONS en remplacement de Monsieur Fortuné COLLOMB et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature.

Le Président explique qu'il est nécessaire d'élire les sept membres titulaires du conseil syndical de l'ASA.

Messieurs Stéphane COLLOMB, Jean-Denis DUMOT, Christian PELLOUX, Gilbert GUI, Sébastien BAGNIS, Michel STUPNIKI et Michaël LIONS présentent leur candidature aux postes de syndic titulaire.

ELECTIONS :

Syndics titulaires :

M. Stéphane COLLOMB.....	Contre :	- Abstention :	- Pour : 226.....
M. Jean-Denis DUMOT.....	Contre :	- Abstention :	- Pour : 226.....
M. Christian PELLOUX.....	Contre :	- Abstention :	- Pour : 226.....
M. Gilbert GUI.....	Contre :	- Abstention :	- Pour : 226.....
M. Sébastien BAGNIS.....	Contre :	- Abstention :	- Pour : 226.....
M. Michel STUPNIKI.....	Contre :	- Abstention :	- Pour : 226.....
M. Michaël LIONS.....	Contre :	- Abstention :	- Pour : 226.....

Délibération : Sont élus pour un mandat de 5 ans :

Syndics titulaires : Stéphane COLLOMB, Jean-Denis DUMOT, Christian PELLOUX, Gilbert GUI, Sébastien BAGNIS, Michel STUPNIKI et Michaël LIONS.

4°/ Questions diverses

Pas de questions diverses.

Il va de soi que tous les membres sont les bienvenus pour participer aux corvées de l'ASA. Ces heures de travail se terminent en général par un moment de convivialité.

Nous vous souhaitons un bon hiver et vous donnons rendez-vous au plus tard le 1^{er} Mai.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h24.

A Jausiers, le 17 octobre 2024

Le Président,

Secrétaire de séance

Stéphane COLLOMB

Jean-Denis DUMOT

ASA DES
CLOTS de GUEINIER
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS